



## COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

**Municipalité**

Arzier - Le Muids, le 8 novembre 2013

Nréf. : AZ/43.06.02

Affaire traitée par : Mme D. Pasche, Municipale

Municipalité de St-Cergue

Mme C. Gallay

Place Sy-Vieuxville 1

Case postale 103

1264 **St-CERGUE**

**REÇU LE**

**11 NOV. 2013**

Passage à niveau de la Givrine - Equipement de barrières automatiques

Madame la Municipale,

La Municipalité a pris connaissance du procès-verbal de la réunion du 19 septembre 2013 concernant l'objet cité en marge et, plus particulièrement, de la proposition de participation financière des cinq communes.

Elle a décidé d'accepter la proposition de répartition telle qu'elle est décrite, à savoir 1/5 du solde du coût des travaux à répartir entre les cinq communes.

D'autre part, elle vous remercie par avance pour la rédaction d'un courrier commun à adresser à la Direction du Nyon-St-Cergue-Morez.

Tout en vous souhaitant bonne réception de ces lignes et nous vous prions d'agréer, Madame la Municipale, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  
Eric Hermann



Le Secrétaire  
Andres Zähringer

Copies par courriel : - Municipalités de Genolier et Givrins

- Ville de Nyon, M. H. Rubattel

Rue du Village 22 - Case postale 7 - 1273 Arzier

Tél. 022 366 87 87 - Fax 022 366 87 88 - E-mail: [commune@arzier.ch](mailto:commune@arzier.ch) - Internet: [www.arzier.ch](http://www.arzier.ch)  
Réception du lundi au vendredi de 7 h 30 à 11 h 30 et le lundi de 17 h 00 à 19 h 00